

# SUBLIMES ROUTES DU VERCORS

FAQ  
PRINTEMPS  
2022

- LA  
DRO  
ME -

LE DÉPARTEMENT



SUBLIMES  
ROUTES  
DU VERCORS

## **COMMENT LA DYNAMIQUE DES SUBLIMES ROUTES A-T-ELLE VU LE JOUR ?**

Il s'agit d'une réflexion initiale de la Communauté de communes du Vercors autour du site des Grands Goulets dès 2008, qui a été confrontée à des difficultés face à cette route classée mais fermée au public.

Une volonté d'élargir la réflexion à l'échelle du massif avec l'implication du CD26 puis du PNRV a été marquée par l'organisation de plusieurs séquences de travail avec les acteurs du territoire qui ont tous redit la nécessité de se préoccuper de ce patrimoine emblématique des Routes du Vercors. Suite à cela, le Département a repris en main l'initiative qui allait au-delà des limites de la CCV pour arriver aujourd'hui aux « Sublimes Routes du Vercors ».

La mise en valeur des Sublimes Routes du Vercors vise le renouvellement et la diversification de l'offre touristique de la destination Vercors. 17 itinéraires dont 10 en Drôme ont été suggérés par la paysagiste Claire Gautier.

Sa finalité première vise une consolidation de l'activité touristique «aux 4 saisons» et sur l'ensemble du territoire du Vercors. Cette valorisation vise aussi à accompagner l'évolution du tourisme de montagne dans un contexte de changement climatique, pour un développement durable du Vercors, par des aménagements «raisonnés», respectueux des patrimoines naturels et culturels et par une mobilisation de l'ensemble des publics, dont les habitants et acteurs socioprofessionnels.

La philosophie générale du projet repose notamment sur les principes suivants :

- réversibilité,
- immersion piétonne garantie,
- mobilités douces recherchées,
- recours aux savoir-faire et matériaux locaux
- unicité et sensibilité des interventions.

La mise en valeur des itinéraires routiers et des sites associés s'intègre pleinement dans les valeurs de la charte du PNRV et celles de la marque de destination «Inspiration Vercors» : liberté, transmission, protection et ressourcement.

## **A QUEL QUESTIONNEMENT RÉPONDENT CES PROJETS SUR LE VERCORS ?**

Le territoire du Royans-Vercors possède une offre et des atouts touristiques indéniables en capacité de séduire les clientèles touristiques ciblées dans le cadre de la stratégie touristique départementale (slow tourisme, tourisme bienveillant). L'économie touristique y est déjà bien présente et repose sur une chaîne touristique locale restant malgré tout à renforcer.

Les constats sont les suivants :

- La fréquentation touristique est concentrée sur une partie de l'année (été et hiver). La fréquentation est avant tout à la journée, avec des retombées économiques limitées pour le territoire.
- Il y a un réel besoin d'activité économique annuelle pour permettre aux habitants de vivre et de travailler sur le territoire, pour assurer aussi le maintien de l'accès aux services (notamment publics) pour tous.
- la capacité d'hébergements sur le territoire du Vercors est relativement faible, ce projet devrait permettre d'être un appui au développement d'activités et la montée en hébergements de qualité, notamment.
- L'enjeu est important car il s'agit de positionner le territoire dans une situation de force pour capter et fidéliser les visiteurs, ne pas subir les seules nuisances de la fréquentation et mettre en œuvre un projet de développement touristique et local (économique, culturel, patrimonial et collectif) qui aille au-delà de la seule valorisation des sublimes routes du Vercors.

## **QUELS SONT LES ENJEUX DE CETTE DYNAMIQUE DE VALORISATION?**

L'initiative des Sublimes Routes est née en raison :

- d'un patrimoine routier historique exceptionnel qui a conduit à la naissance du tourisme et à la notoriété du Vercors.
- d'un patrimoine routier central dans la relation entre le massif et ses piémonts.
- d'un patrimoine routier aujourd'hui mis à l'épreuve parce que confronté à une inévitable dégradation due aux conditions météorologiques notamment, ou trop largement réservé au seul trafic routier automobile.

Ce patrimoine doit donner l'occasion de repenser le tourisme du 21<sup>e</sup> siècle, avec la difficulté de l'exercice : valoriser un patrimoine de voies historiques pour promouvoir une autre forme de tourisme, avec d'autres formes de mobilités.

Ainsi, cette dynamique repose sur plusieurs enjeux :

- la volonté de dynamiser le tissu économique local avec une offre touristique 4 saisons.
- la prise en considération des enjeux du réchauffement climatique et de la nécessaire adaptation des territoires
- l'accompagnement à la transformation déjà engagée par les territoires du Vercors (PNRV, Stations, EPCI, etc.) vers un développement économique tourné sur la préservation du grand paysage du Vercors.
- la réponse aux attentes des visiteurs et socio-professionnels du territoire qui s'organisent autour des motivations suivantes : contact avec la nature, activités de pleine nature, authenticité, recherche d'émotions fortes, de calme, d'introspection et de ressourcement.
- le potentiel touristique des routes du Vercors dans leur dimension historique et patrimoniale en plus de leur environnement naturel exceptionnel.

## **QUELLE EST L'AMBITION DE CES PROJETS ?**

L'ambition des Sublimes Routes du Vercors repose avant tout sur l'envie de :

- Préserver les paysages du Vercors, aimés de tous de les habitants du territoire et au-delà.
- Mettre en valeur ces paysages sans les dénaturer, arriver à les faire voir sans l'envahir, les faire connaître pour qu'il soient reconnus et préservés par ses visiteurs.
- Participer à la sensibilisation et à l'acculturation des visiteurs au milieu de la moyenne montagne.
- D'accueillir non pas forcément davantage mais mieux.

## **LES PROJETS NE VONT-ILS PAS FAVORISER LA SUR-FRÉQUENTATION DU MASSIF ?**

L'Etude de programmation Folléa-Gautier (2019) indiquait un gain possible de 150 000 visiteurs environ sur l'ensemble des sites concernés sur le massif soit 17 sites sur Drôme et Isère. Ce chiffre avait été estimé à partir des données de fréquentation (2017-2018), des éléments d'attraction/concurrence à proximité (sites touristiques), de la desserte et de l'accessibilité du territoire.

Ce chiffre n'est qu'une évaluation d'un potentiel. Il ne constitue en aucun cas ni un chiffre de fréquentation effective, ni un objectif à atteindre.

De plus, le chiffre de 150 000 visiteurs ne correspondrait pas à 150 000 voitures. L'ambition est bien de diffuser les flux actuels des visiteurs sur l'ensemble du massif du Vercors plutôt que de voir des concentrations fortes sur certains sites (Ambel et Rousset par exemple).

## **EN PÉRIODE DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE, COMMENT SONT INTÉGRÉES LES MOBILITÉS DOUCES ET ALTERNATIVES ?**

Des démarches sont engagées sur les territoires pour déployer des bornes de recharges pour véhicules électriques, notamment dans le cadre des évolutions nationales sur le sujet.

Concernant le Département de la Drôme, une politique cyclable a été voté en mars 2021 s'appuyant sur :

- Sécuriser le vélo du quotidien : accompagner les territoires dans la définition de leurs schémas directeurs cyclables // prescrire les bons aménagements // soutenir le financement des aménagements retenus dans les schémas directeurs approuvés
- Soutenir le cyclotourisme : Mise en réseau des véloroutes voies vertes
- Orientations complémentaires : Plan de déplacements des Sublimes Routes // Réseau de bornes de recharges VAE // // Plan mobilité des collègues

En favorisant le vélo le CD26 souhaite améliorer la place de ce dernier sur la route.

En effet, davantage de vélos = Plus d'attention portée par les automobilistes = plus de sécurité.

Une étude cyclable sur le Vercors portée par le PNRV va être réalisée pour :

- Mise en cohérence de l'offre vélo entre les 2 Départements et à l'échelle du Vercors (cohérence des parcours pour les usagers, approche commune des balisages Vélo, création d'une traversée du Vercors, plan coordonné de bornes de recharge électrique...),
- Intégration des mobiliers et des infrastructures dans les aménagements de site en faveur du vélo (dont stationnements vélo sécurisés, box VAE...),
- Limitation de vitesse sur certaines portions, par des aménagements routiers et une signalétique adaptée favorisant la sécurité de tous les usagers de la route dont les vélos,
- Pour les clientèles en séjour, développer les solutions-services de mobilité interne aux territoires permettant d'éviter d'utiliser son propre véhicule : développement de la location de VAE à tarif attractif, voiture électrique partagée.

## **DES ÉTUDES D'IMPACT SUR LA BIODIVERSITÉ SONT-ELLES RÉALISÉES SUR LES SITES EN PROJET ?**

Des études d'impact et/ou naturalistes sont réalisées systématiquement sur les sites concernés, en respect de la réglementation existante et selon la nature du classement et des mesures de protection de ces sites : Natura 2000, sites classés, ENS... Cela est pris en compte dans le temps du projet : comptages pour la faune, relevés floristiques sur une année, diagnostic des zones de reproduction, etc.

Tout au long du développement des étapes du projet, des partenaires garants de la préservation des milieux sont en dialogue avec le Département : DREAL (Direction Régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement), DDT (Direction des Territoires), DRAC et UDAP (Unité départementale de l'Architecture et du Patrimoine)... Ce sont eux qui délivrent toutes les autorisations d'aménager.

## **QUELS PRINCIPES SONT RETENUS POUR L'AMÉNAGEMENT DES SITES ?**

Aucune nouvelle route ne sera créée. Certaines pourront être rénovées mais l'auraient certainement été à un moment sans ce projet.

Les accès pédestres seront connectés aux sentiers de randonnées existants, des sentiers artistiques ponctués d'œuvres d'arts trouveront place sur les sites retenus également.

Il n'y aura pas de création d'aires de pique-nique (parfois un réaménagement d'aires existantes) mais l'aménagement de points de contemplation avec possibilité d'assises intégrées au paysage, d'installation de signalétique d'interprétation pour guider le visiteur dans sa découverte des lieux (géologie, histoire, biodiversité, etc.).

Il n'est pas non plus envisagé de jeux pour enfants mais des itinéraires de découverte accessibles aux différents publics : randonneurs et familles.

Chaque projet s'appuie sur les grands principes suivants :

1. Des interventions sensibles : les projets s'inscrivent dans l'esprit des lieux en respectant le site et les Hommes.
2. La résilience des espaces naturels : une attention particulière est portée aux accroches au sol.
3. La sobriété et maîtrise des coûts de fonctionnement : les matériaux et leur emploi sont soigneusement choisis, les coûts de fonctionnement minimisés.
4. L'humilité face aux sites : il n'y a pas de surenchère d'équipement, de panneau, de signalétique, de mobilier...
5. L'immersion dans le site : les séquences d'accès sont qualifiées, les stationnements sont mis à distance et les chemins d'accès pédestres sont mis en scène pour permettre la contemplation.
6. Les mobilités alternatives à la voiture individuelle : dès que possible, les connexions avec les sites aux alentours seront valorisées/crées.
7. La gestion des déchets : les visiteurs sont sensibilisés à la collecte de leurs déchets.
8. Les outils numériques : ils seront privilégiés dans les sites bâtis et les habitacles (voiture, navette...).
9. L'implication des habitants : le projet cherche à faire appel aux entreprises et aux savoir-faire locaux.

## **COMMENT LES PROJETS FAVORISENT-T-ILS L'ACCÈS AU VERCORS AUTREMENT QUE MOTORISÉ ?**

Le PNRV s'est engagé aux côtés du Département sur les Sublimes Routes du Vercors avec la volonté de ne pas inciter à une augmentation conséquente du trafic routier. Il s'agira de proposer un service et une découverte du territoire aux habitants et visiteurs qui circulent déjà sur les routes. Par ailleurs, un engagement a aussi été pris de favoriser les offres vélo sur les parcours identifiés.

Un travail sur les mobilités en général est engagé en parallèle du projet par le PNR avec les EPCI, Départements et la Région pour améliorer les points noirs, mieux desservir le Vercors depuis les gares, favoriser les offres sans voitures.

Comme pour bien d'autres projets, le PNRV a le souci de trouver l'équilibre entre développement économique et préservation de l'environnement. C'est le cas ici aussi. Les sites sont valorisés en respectant "l'esprit des lieux", les sites à enjeux environnementaux ou paysagers seront traités de manière spécifique ou évités dans la valorisation.

## **COMMENT SERONT TRAITÉES LES NUISANCES SONORES LIÉES AUX MOTOS ?**

La question des nuisances motos est traitée par ailleurs sur l'initiative du Président du PNRV et à la demande des EPCI. L'année dernière un communiqué de presse a été rédigé pour inciter les associations de motards à tenir compte des recommandations de bon sens. Certains maires ont initié des opérations de police avec les préfetures. La démarche continue afin de mettre en place le dialogue et des actions de prévention. Des expérimentations pédagogiques de radars sonores sont en réflexion.

## **QUELLE ATTENTION EST PORTÉE AUX DÉPLACEMENTS DU QUOTIDIEN POUR LES HABITANTS ?**

Les déplacements du quotidien hormis l'organisation et l'entretien de la voirie départementale, ne sont pas du ressort du Département, mais de la Région et des intercommunalités, principales collectivités compétentes en matière de mobilité.

Les Sublimes Routes du Vercors favorisent la connaissance du Vercors pour tout le monde, pour les habitants et les visiteurs. Des itinéraires de mobilités douces ont été mis en place dans certaines communes à l'initiative des intercommunalités (exemple Via Vercors, liaisons de sentiers, parcours vélo) et servent en premier lieu aux habitants.

Le Parc du Vercors accompagne, coordonne et évalue des initiatives visant la réduction des gaz à effets de serre liés aux déplacements et la préservation du cadre naturel. Il travaille à l'émergence de solutions collectives plus économiques et plus écologiques, adaptées aux territoires ruraux.

Par exemple, pour faire la promotion de l'auto-stop organisé, le Parc naturel régional du Vercors s'inscrit dans un projet européen qui porte sur les incitations au changement de comportement en matière de mobilité à l'échelle des Alpes. Pour faciliter et sécuriser la prise en charge des passagers, les communautés de communes du massif du Vercors et celle du Royans-Vercors ont installé en bord de route une cinquantaine de points d'arrêts matérialisés physiquement par une signalétique en lien avec le dispositif Rezipouce.

## **EST-IL POSSIBLE DE VENIR DANS LE VERCORS SANS VOITURE ?**

Le Vercors attire la circulation de nombreux véhicules sur ses routes, le temps d'une journée ou d'un séjour. Le nombre de ces voitures fait parfois exploser la capacité de certains parkings, notamment ces 2 dernières années. Pourtant, des solutions existent pour venir depuis les grandes agglomérations (Grenoble et Valence-Romans) et rejoindre le massif sans sa voiture.

En partenariat avec l'association Mountain Wilderness, le Parc a élaboré une brochure présentant « 10 idées de sorties montagne sans voiture ». Le site internet Vercors rando, lui aussi, propose nombre de randonnées accessibles via les transports en commun.

La mise en place de navettes est très coûteuse et elle est surtout dédiée à ce jour au transports scolaires. Cependant, la station du Col de Rousset est accessible depuis Die en saison hivernale par une navette des neiges et depuis cette année, en test à partir de Montélimar. Un autre accès par navette est en test depuis l'été 2021 à partir de Crest et parcourt toute la vallée de la Drôme.

La station de Font d'Urle est proposée en accès navette via Valence et Romans depuis la gare TGV de Valence.

## **QUELLE EST LA MÉTHODE DE CONSULTATION DES TERRITOIRES CONCERNÉS ?**

Les Sublimes routes et les points d'aménagement suggérés dans le document Folléa-Gautier illustrent comment les patrimoines routiers pourraient être mis en valeur grâce à des propositions d'expérience immersives dans les sites.

Cependant, toutes ces suggestions ne donneront pas lieu à des réalisations. Il appartient à chaque territoire de donner suite ou non. S'il n'est pas donné suite à la proposition, la consultation n'a pas lieu d'être puisqu'aucun projet ne verra le jour.

Si les territoires choisissent de s'engager dans la réalisation d'aménagements, ils mettent en oeuvre les procédures de consultation avec les habitants des lieux concernés, sur la base des projets qui seront étudiés avec les maîtres-d'oeuvre retenus. La consultation est alors organisée en lien avec chaque commune (maire et conseil municipaux étant associés en amont).

L'étape de consultation a lieu en général au stade de l'esquisse ou de l'avant-projet sommaire de manière à pouvoir prendre en compte les remarques des habitants.

Les modalités peuvent/ pourront varier (exposition avec cahier de remarques, réunion publique de présentation du projet, etc.).

Au delà de ces étapes de discussion, les élus du territoire et du département restent les seuls décideurs des éléments pris en compte dans le projet.

## **QUELLES EN ONT ÉTÉ LES DIFFÉRENTES ÉTAPES ?**

Plusieurs démarches d'études se sont déroulées depuis 2016 et ont donné lieu à des ateliers de travail associant les représentants du territoire, les socio-professionnels du tourisme (stations, associations sportives, patrimoniales, hébergeurs,...)

Ces études ont rassemblé plus d'une centaine de parties-prenantes lors d'ateliers qui se sont déroulés en 2017/2018 puis en janvier 2019.

Au-delà de ces travaux, comités techniques et comités de pilotage ont associés les élus et techniciens départementaux et locaux, les services instructeurs de l'État, les offices de tourisme des territoires concernés et le PNR.

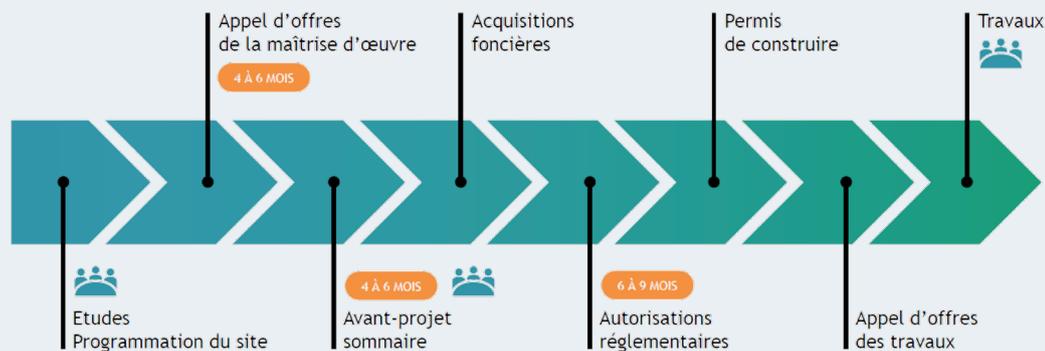
Ils se réunissent environ 4 fois /an, en plus de réunions de groupes de travail sur des thématiques spécifiques (signalétique, référentiel paysager, APN..).

Au-delà de ces rencontres, chaque projet est présenté et donne lieu à des échanges à plusieurs reprises avec les EPCI et les communes concernées, lors des conseils municipaux ou communautaires.

Autant de temps de discussions qui permettent de prendre en compte les remarques des représentants du territoire

Mais les échanges ne s'arrêtent pas là.

Au fil de l'engagement des projets sur chacun des sites, les éléments de programmation ont été, sont ou seront discutés avec les représentants des communes et les habitants invités à se prononcer, pour consultation, sur les propositions des maîtres d'œuvre, lors de temps de réunions locales.



 PHASE DE CONSULTATION  
DES HABITANTS

## **COMMENT VA SE DÉCLINER L'ACCUEIL SUR LES SITES ?**

Le stationnement anarchique sur les bords des routes est souvent identifié comme un point de désagrément à la fois pour les riverains et visiteurs et comme élément concourant à un sentiment d'insécurité.

Le stationnement sera organisé en périphérie des sites alors qu'aujourd'hui les véhicules stationnent au cœur des lieux d'observation. Les aménagements de stationnements prévus sur les Sublimes Routes du Vercors ont pour vocation de répondre à ces enjeux, en permettant aux visiteurs de stationner sur des espaces dédiés, relativement éloignés des espaces préservés et des ouvertures paysagères pour ne pas dénaturer les sites.

Entre Ambel et La Bataille, sur le site du Col et des belvédères, les emplacements actuellement utilisés en stationnement « sauvages » vont être réduits. Il y aura également un stationnement pour transport en commun et une vingtaine d'arceaux vélos, soit 40 places de stationnement pour cyclistes, ainsi que 2 places PNR.

Au global, les espaces dédiés au stationnement devraient être réduits par rapport aux pratiques et usages constatés actuellement.

Autant que possible, ces projets sont accessibles aux personnes à mobilité réduite avec des aménagements d'accès et des stationnements spécifiques prévus, des accès aux informations sur sites via des outils interactifs adaptés aux déficiences visuelles, par exemple.

## **Y AURA-IL UNE RÉOUVERTURE DES GRANDS GOULETS ?**

Fermée depuis octobre 2005, la route historique des Grands Goulets n'a jamais été réouverte à ce jour, malgré les demandes très insistantes du territoire.

La décision de creusement de l'actuel tunnel des Grands Goulets a été prise après qu'un éboulement de 4000m<sup>3</sup> soit intervenu 5mn après le passage d'un car scolaire. Un surplomb s'est détaché et a emporté 200 m de chaussée, interrompant toute circulation (même piétonne) et exigeant la reconstitution complète de la plateforme.

La route a été fermée pendant la période des travaux du tunnel : les tirs de percement ont provoqué des chutes de volumes importants parfois éloignés de la zone de travaux.

Depuis, elle n'a pas été ré-ouverte.

La dernière expertise technique diligentée en 2016 (et actualisée en 2018) n'a pas permis de conclure à une baisse des niveaux de risque sur tout ou partie de cet itinéraire, pour tout ou partie de l'année.

Aussi, tant que le risque ne pourra être écarté l'ancienne route des Grands Goulets reste fermée.

À ce jour, les EPCI de l'Isère n'ont pas donné suite aux suggestions du document Folléa-Gautier.

### **QUEL EST LE POSITIONNEMENT DU CD DE L'ISÈRE SUR LES PROJETS CONCERNANT SON TERRITOIRE ?**

Le conseil départemental de l'Isère a choisi d'intervenir de manière différente de celui de la Drôme sur ce dossier. Il a prévu d'intervenir en subvention des projets qui seraient portés par les EPCI dans le cadre de cette démarche.



**SUBLIMES  
ROUTES  
DU VERCORS**

- L A  
D R O  
M E -

LE DÉPARTEMENT

HÔTEL DU DÉPARTEMENT  
26 Avenue du président Herriot  
26026 Valence Cedex 9  
Téléphone : 04.75.79.26.26

**ladrome.fr**

 la Drôme, le Département

 @La\_drome